

ATTESTATION SPECIALISEE DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE EN SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

Module Décontamination hospitalière approfondie (annexe 8)



Durée : 1 jour, soit 7 heures

Tarif par personne : 300 € TTC
(tarif 2025 en attente de validation par la direction de l'établissement)

Effectif du groupe : 8 à 16 participants

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Savoir mettre en œuvre une unité de décontamination hospitalière pour assurer la décontamination approfondie des victimes.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Connaître les principes et les indications de la décontamination approfondie.
- Identifier et comprendre les différentes phases d'une décontamination approfondie, les moyens nécessaires à sa réalisation, les fonctions et tâches des personnels soignants et logistiques.
- Savoir mettre en œuvre une unité de décontamination hospitalière fixe et/ou mobile pour assurer la décontamination approfondie de personnes contaminées : activation, moyens de communication, supervision, etc...
- Savoir intervenir en cas de malaise d'un personnel pendant la décontamination.
- Organiser la rotation des personnels et la décontamination des personnels et assurer leur traçabilité.
- Connaître les modalités d'élimination et/ou de décontamination des objets ou déchets potentiellement contaminés (lieux de stockage, de surveillance, etc...

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Pédagogie interactive (active et participative)
- Mises en situation pratiques, débriefing

MODALITES D'EVALUATION

- Présence obligatoire
- Evaluation formative continue
- Délivrance de l'attestation de formation spécialisée aux gestes et soins d'urgence en situations sanitaires exceptionnelles module « Décontamination hospitalière approfondie » (annexe 8)
- Durée de validité : 1 an, prorogation subordonnée au suivi d'une formation annuelle de réactualisation des connaissances
- Évaluation de la formation par questionnaire d'opinion à chaud

Renseignements

-
contact

Modalités
d'inscription

https://drive.google.com/file/d/1_mXtC9C2s93XmpCXVau35gWbp67Zldfj/view?usp=sharing

CESU 87

Poste 58924 – tél. 05.55.05.89.24

cesu@chu-limoges.fr

Bulletin d'inscription validé et signé par l'encadrement
Pour télécharger la demande d'inscription, cliquez sur le lien ci-dessous :

PUBLIC VISE :

Professionnels de santé et personnels des établissements de santé chargés d'accueillir et/ ou prendre en charge des victimes potentiellement contaminées ne présentant pas de contre-indication au port d'équipement de protection individuel avec masque filtrant.

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables du CESU 87, en lien avec le référent handicap.

ORGANISME INTERVENANT :

Le CESU 87

LIEU :

Salle de formation du CESU 87

PREREQUIS :

Module « Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC » de l'ASFGSU en SSE

DATES :

Dates renseignées sur la demande d'inscription téléchargeable dans les modalités d'inscription en bas de ce document

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

Le quinze du mois précédent
Le CESU se réserve le droit d'annuler la formation en cas de manque de participants.

POSSIBILITE D'EVOLUTION :

Non concerné

INFORMATIONS

COMPLEMENTAIRES

(Restauration, transports...)

Possibilité de se restaurer au self du personnel de CHASTAINGT

Le parking P3 est accessible à la première entrée de CHASTAINGT proche de l'autoroute. Transport TCL ligne 1-19-34-60-61-d1

INDICATEURS :

Taux de satisfaction 2023 : 100%

Nombre de formés 2023 : 8



Certification QUALIOP
N°QUA2109AOCHLIM